

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2022-55

Portant annulation de loyer commercial

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU les articles L145-1 et suivants du Code de commerce ;
VU l'article 1104 du Code civil ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-7 ;
VU la convention de portage foncier signée entre l'EPFLI Foncier Cœur de France et la commune de NEUVY-EN-SULLIAS dans le cadre du maintien du commerce, le 5 juillet 2018 ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°15 en date du 21 novembre 2019 conférant délégation de pouvoirs à la directrice ;
VU le bail commercial portant sur l'immeuble situé 9, place du bourg à NEUVY-EN-SULLIAS au profit de M. Renato BATTAGLIA, renouvelé tacitement pour la dernière fois le 1^{er} février 2020 à défaut de congé ou de demande de renouvellement ;
VU le courriel de M. Renato BATTAGLIA en date du 2 novembre 2022 demandant la remise des loyers dus jusqu'à sa cessation d'activité ;
VU le courrier de M. le Maire de NEUVY-EN-SULLIAS en date du 8 novembre 2022 appuyant la demande de M. BATTAGLIA ;
VU la promesse de vente du fonds de commerce en date du 15 juillet 2022 et son avenant de prorogation jusqu'au 30 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que la cessation d'activité de M. BATTAGLIA a été retardée pour les besoins du projet de réhabilitation et de reprise des locaux ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'accorder à M. Renato BATTAGLIA, exploitant du café-restaurant-tabac exploité dans l'immeuble situé 9, place du bourg à NEUVY-EN-SULLIAS, une remise totale de loyers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 janvier 2023 ;

DIT que la créance correspondante pour 1 713,20 € est annulée.

Fait à Orléans
Le 24 novembre 2022

Signature
numérique de
Sylvaine VEDERE
Date : 2022.11.24
14:33:48 +01'00'

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Date de publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr : le 24 novembre 2022